

Situation des traitements des dossiers MDPH
Intervention d'Ibrahima Traoré
Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et Citoyen·nes

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je souhaiterais aborder un sujet qui ne figure pas à l'ordre du jour de la Commission permanente d'aujourd'hui, à savoir **la situation préoccupante de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et notamment l'allongement des délais de traitement des dossiers.**

Un certain nombre de val-de-marnais·es m'ont fait parvenir un mail provenant de la MDPH et précisant que les « *délais de traitement sont d'environ 18 mois ou plus en fonction du type de demande* ». Ces délais sont particulièrement préoccupants et peuvent avoir des répercussions significatives sur les personnes concernées. Je pense notamment aux risques de fin de prise en charge pour des enfants et aux ruptures de droits pour les adultes.

J'ai alerté sur cette situation à plusieurs reprises au sein de cette assemblée départementale et vous ai adressé un courrier à ce sujet le 6 janvier 2025.

À ce jour, je n'ai reçu aucune réponse concernant les mesures prises pour assurer un traitement plus rapide et raisonnable des dossiers des Val-de-Marnais·es en situation de handicap, ni un état des lieux sur la situation de la MDPH.

Je vous demande donc aujourd'hui de nous apporter des réponses, et j'espère sincèrement que la majorité départementale prendra les mesures nécessaires pour remédier à cette situation particulièrement préoccupante.

Je vous remercie.

Commission permanente du 10 février 2025